

« Nord Littoral », 22 juillet 2009

Les CRS déboutés, Lenoir relaxé

Jugement rendu hier matin dans l'affaire Jean-Claude Lenoir

par Vincent Depecker

Même si le parquet de Boulogne-sur-Mer envisageait hier soir d'interjeter appel de la décision, le militant Calaisien pouvait savourer sa relaxe alors qu'il était accusé d'outrage par des CRS assermentés.

Jean-Claude Lenoir/CRS : 1-0. Les effets de manche de Me Antoine Deguînes qui s'était épris d'une citation d'Anouilh ont dû fonctionner.

Ou alors s'agit-il tout simplement de la faiblesse du dossier. Toujours est-il que dans ce dossier où il n'y a rien d'autre que la parole de l'un contre les paroles des autres, les magistrats ont préféré entrer en voie de relaxe. Aucune condamnation alors que le parquet réclamait à minima une peine de jours-amendes.

« Une victoire pour tous les militants et syndicalistes »

Petit retour en arrière. Fin novembre à Calais. Contexte particulier. Dans la tête de tous les militants du Calaisis et proches du problème des migrants, une rafle se prépare dans la jungle pour un retour charter au départ de l'aéroport de Marck.

« Il y avait des craintes d'un départ vers l'Afghanistan avec tous les risques que l'on connaît, reconnaissait le président Marlière lors de l'audience du Calaisien, fin juin. Ce soir-là, vous étiez en compagnie de plusieurs militants aux abords de l'hoverport. Au même moment se déroulait une opération de police en présence du sous-préfet. » Il s'agit des seules certitudes du dossier puisqu'ensuite les déclarations divergent. Les CRS présents dans le cordon de sécurité ont tout de suite prétendu que l'enseignant calaisien, vice-président de Salam, les avait outragés. Dans la foulée, il se serait déshabillé pour faire croire à des violences policières. Arrestation. Menottage. Garde-à-vue. Jugement. Depuis près de neuf mois, Jean-Claude Lenoir n'a pas bougé d'un iota dans ses déclarations. Les magistrats boulonnais ont donc déduit qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments dans le dossier pour faire pencher la balance en faveur des forces de l'ordre. « C'est forcément une décision qui fait plaisir, souligne Jean-Claude Lenoir. J'ai tellement rien fait que je ne voyais pas les juges me condamner. Ils ont dû se rendre à l'évidence : il n'y a rien dans le dossier. La preuve, même les CRS entre eux se contredisaient. » Pour autant, le militant n'en fait pas une victoire personnelle. « C'est surtout une victoire pour les militants, les bénévoles et les syndicalistes, continue le Calaisien. En ce moment, il y a beaucoup d'affaires avec la police et cette relaxe montre qu'il y a peut-être un problème. Les policiers nous taxent d'outrages à cor et à cri, c'est bien qu'il y ait un rééquilibrage. Après, il faut respecter la loi.

Discuter comme on fait actuellement. Je pense qu'il s'agit d'une bonne décision (rires) mais ce n'est pas pour ça que je me sens plus fort. Nous sommes dans un état républicain. Nous avons besoin de respecter la police, encore faut-il que nous puissions la respecter ».

Contacté hier après-midi, le parquet de Boulogne-sur-Mer se réservait le droit de faire appel de cette décision. « Nous attendons de connaître les motivations de la décision des magistrats pour nous prononcer sur un éventuel appel », explique Jean-Philippe Joubert, procureur de la République. En d'autres termes, un match-retour à la cour d'Appel de Douai n'est pas à exclure.

http://www.nordlittoral.fr/actualite/Faits_divers/Tribunal/article_1081033.shtml